

# Projet de règlement 2023-1273

modifiant le règlement de zonage  
N° 2015-844

## Secteurs visés

- rue Saguenay (Noranda-Nord), zones « 3020 » et « 3040 »

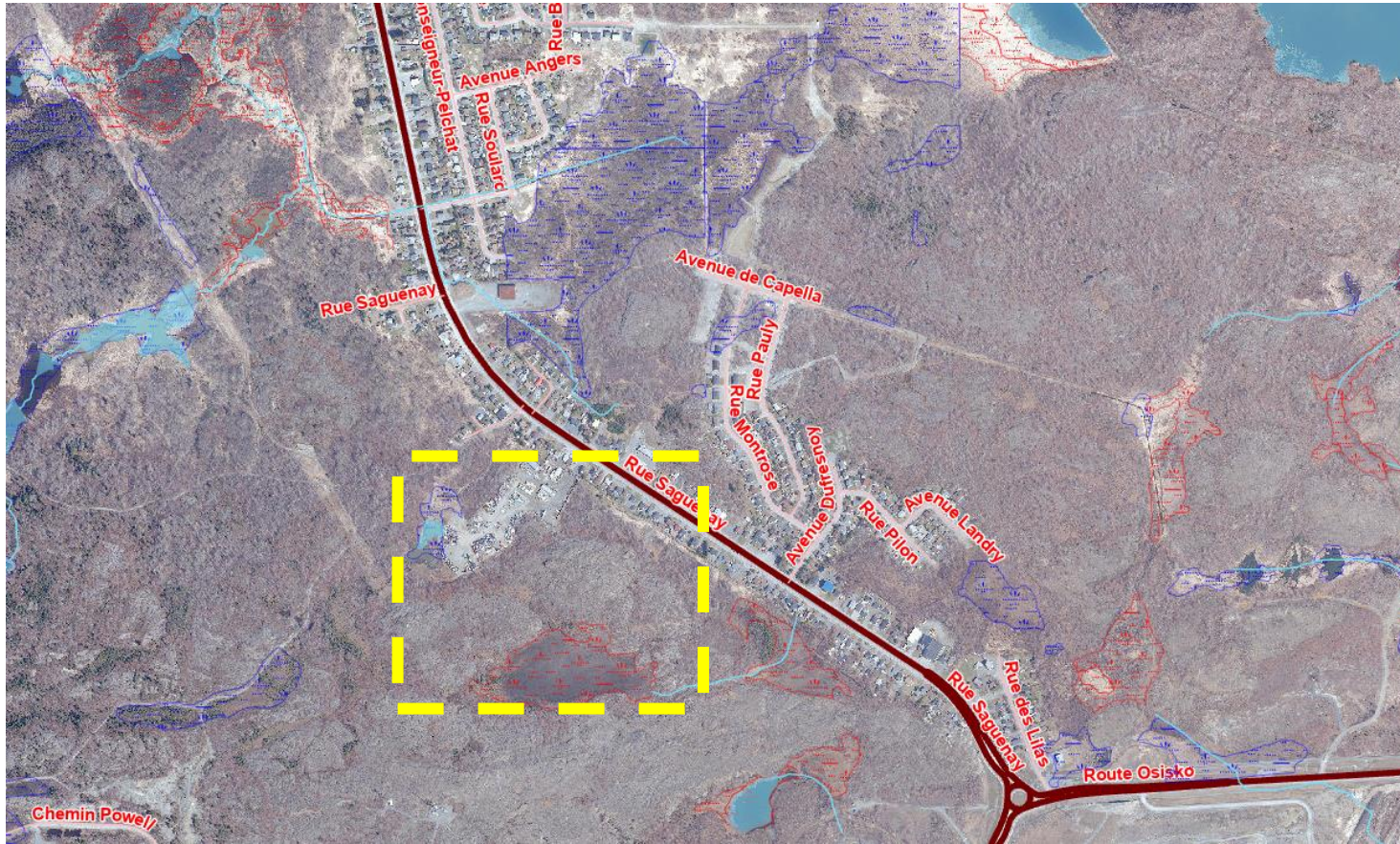
Assemblée de consultation publique :  
18 décembre 2023



# Règlement de zonage

## Article 2

Localisation : Le secteur visé par la modification réglementaire se trouve au sud-ouest de la rue Saguenay, dans le quartier Noranda-Nord, entre les rues Dufresnoy et Gaston-Rheault, soit les zones « 3020 » et « 3040 ».

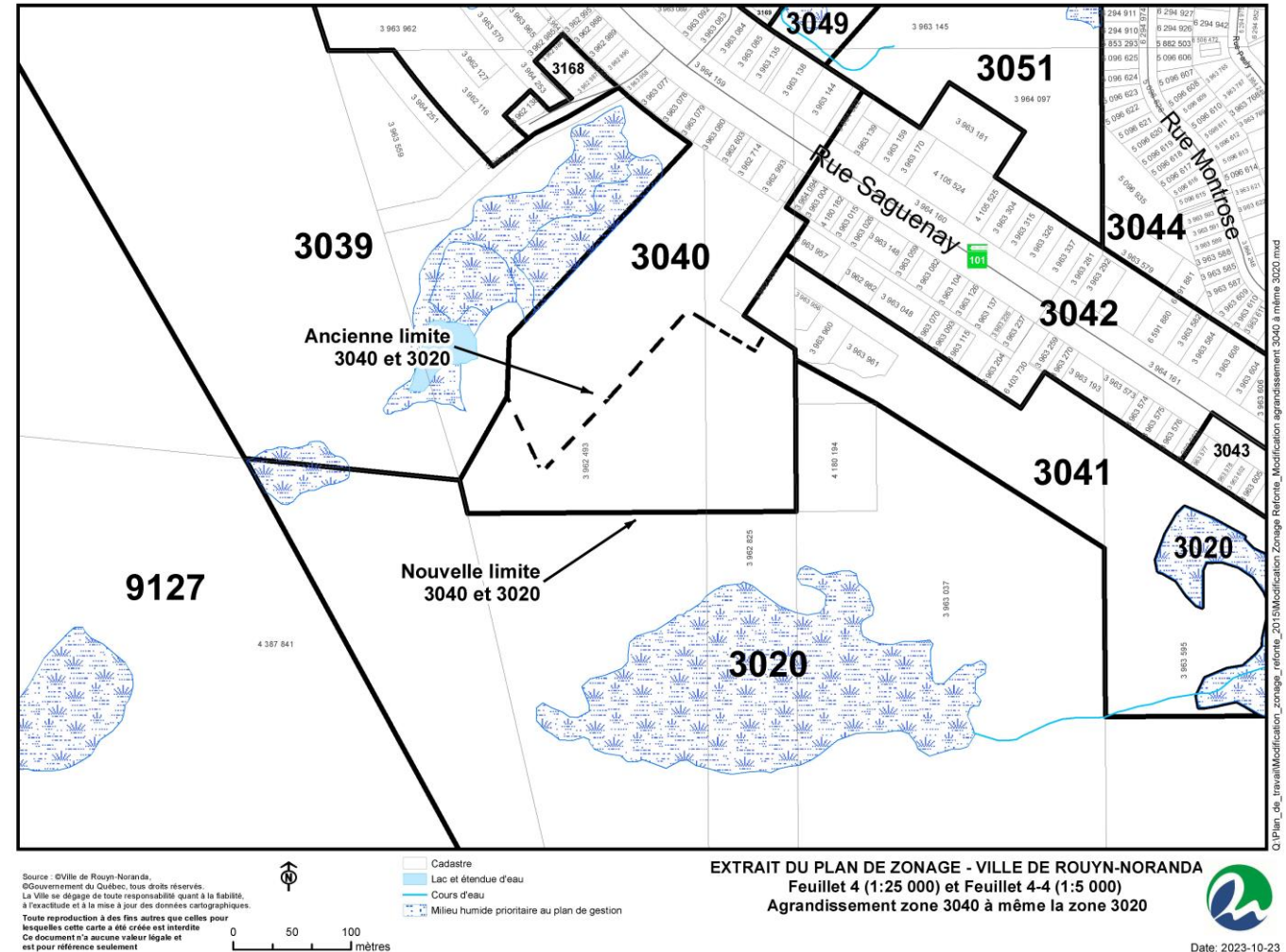


# Règlement de zonage

## Article 2

La modification vise la zone « 3040 » du plan de zonage, qui serait agrandie vers le sud, à même une partie de la zone « 3020 » afin d'augmenter la superficie de la zone d'environ 20 000 mètres carrés, suivant les limites des lots 3 962 825 et 3 962 493. Une distance avec le milieu humide sera également conservée.

La modification permettra au propriétaire d'exploiter une entreprise de cimetière automobile et d'entreposage commercial sur une plus grande superficie.



# Règlement de zonage

Aucune modification aux grilles des spécifications n'est requise.

Usages	3020	3040
Habitation	-	Faible densité (H-1) Moyenne densité (H-2)
Commerces	-	À impact majeur (C-3) Reliés aux véhicules légers (C-4) Reliés aux véhicules lourds (C-5)
Ressources naturelles	Mise en valeur et conservation (N-1) Exploitation contrôlée du sol et du sous-sol (N-3)	-
Spécifiquement permis	-	581 – Restauration avec service complet ou restreint; 5892 – Comptoir fixe (frites, burger, hot-dogs ou crème glacée); 9817 – Cimetière de véhicule.



## Calendrier d'adoption

- 13 novembre 2023 → Avis de motion;
- 13 novembre 2023 → Adoption du premier projet de règlement;
- 22 novembre 2023 → Avis public de consultation;
- **18 décembre 2023 → Assemblée publique de consultation;**
- **18 décembre 2023 → Adoption du second projet de règlement, le cas échéant;**
- 27 décembre 2023 → Avis public pour les personnes habiles à voter\*;
- 8 janvier 2024 → Adoption finale;
- 16 février 2024 → Entrée en vigueur.

\* *Le projet de règlement **contient** des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.*



# DES COMMENTAIRES?

Les citoyens peuvent formuler des commentaires à l'égard du projet de règlement, en personne, lors de l'assemblée publique de consultation qui se tiendra le **18 décembre 2023, à 19 h 20**, à l'hôtel de ville de Rouyn-Noranda, situé au 100, rue Taschereau Est.

Les personnes qui souhaitent consulter le projet de règlement peuvent le faire de deux façons :

- En personne, aux heures et jours normaux d'ouverture, au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville, au 100, rue Taschereau Est, à Rouyn-Noranda;

ou

- En visitant le site web de la Ville : [rouyn-noranda.ca/consultations](http://rouyn-noranda.ca/consultations).



**MERCI!**